



À COMPLÉTER ET RENVOYER À :

Mutualia, Mutualité Neutre
Place Verte, 41
4800 - Verviers

À PARTIR DU 01/01/2013

- Intervention en faveur des bénéficiaires dans le coût d'un traitement de l'anorexie, d'une surcharge pondérale ou d'une obésité auprès d'un diététicien diplômé ou d'un nutritionniste :
 - 25 € maximum pour le bilan diététique par année civile et par bénéficiaire;
 - 12,50 € maximum par séance de suivi diététique avec un plafond de 6 séances par année civile et par bénéficiaire.
- Les interventions dans le coût d'un traitement de l'anorexie, de l'obésité ou de la surcharge pondérale sont octroyées sur base d'un certificat médical établi par un médecin justifiant le traitement ainsi que sur base de justificatifs reprenant les honoraires perçus par le diététicien ou le nutritionniste.

À COMPLÉTER PAR L'AFFILIÉ(E) OU APPOSEZ UNE VIGNETTE D'IDENTIFICATION

N° registre national : - -

N° d'inscription :

Nom :

Prénom :

Numéro de téléphone : /

Rue : N° : Bte :

Code postal : Localité :

OU APPOSEZ VOTRE
VIGNETTE ICI

À COMPLÉTER PAR LE/LA DIÉTÉTICIEN(NE) DIPLÔMÉ(E) OU LE/LA NUTRITIONNISTE

Le/la soussigné(e)

déclare avoir suivi le patient - la patiente susnommé(e) dans le cadre d'un traitement :

d'anorexie

d'obésité ou de surcharge pondérale

Bilan réalisé le Montant perçu :

Séances de suivi :

1. le Montant perçu :

2. le Montant perçu :

3. le Montant perçu :

4. le Montant perçu :

5. le Montant perçu :

6. le Montant perçu :

Cachet du/de la diététicien(ne) diplômé(e) ou du/de la nutritionniste :